Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1493

Artikel: La persévérance des Verts
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010756

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La persévérance des Verts

L'initiative proposant de taxer l'énergie plutôt que le travail tombe au mauvais moment. La conjoncture semble condamner un projet pourtant favorable aux économies d'énergie et à la création d'emplois.

Le maniement des droits populaires est chose délicate. Les circonstances favorables qui président au lancement d'une initiative perdurent rarement jusqu'à sa présentation devant le peuple. Les Verts en font actuellement la dure expérience avec leur proposition de taxer l'énergie plutôt que le travail.

L'initiative des Verts est déposée en 1996, conjointement avec une autre demande portant sur la retraite à la carte pour tous, dès 62 ans. La combinaison est habile. Rendre plus chère l'énergie permettrait d'en freiner la consommation tout en dégageant des ressources pour l'AVS et donc d'alléger les cotisations prélevées sur les salaires. Rendre le travail moins onéreux pour les employeurs, c'est stimuler l'emploi; un objectif raisonnable dès lors que le taux de chômage est élevé et qui répond concrètement à la revendication constante du patronat en faveur d'une réduction des charges sociales.

Mais voilà, bien des paramètres ont changé depuis 1996. La retraite à la carte a certes obtenu un résultat plus qu'honorable (46 % des suffrages), mais elle a néanmoins été rejetée par le peuple, il y a tout juste une année. Ce qui oblige maintenant les Verts à prendre appui sur une actualité plus brûlante, les primes de l'assurance maladie. L'acceptation de l'initiative permettrait de réduire de moitié ces primes qui grèvent toujours plus lourdement le budget des ménages. Une réduction bienvenue pour autant que ces mêmes ménages fassent un usage modéré de l'énergie, faute de quoi on n'observera qu'un simple transfert d'un poste budgétaire (la santé) à un autre (l'énergie).

A ce propos, le contexte politique n'est guère favorable aux Verts. En septembre dernier, le peuple a rejeté trois projets de taxes énergétiques, deux initiatives populaires et un contre-projet. Le contexte économique non plus ne leur sourit guère puisque le taux de chômage a connu, jusqu'à présent du moins, une forte baisse. L'abaissement des charges sociales ne tente plus le patronat qui vilipende ce «nouvel impôt». Une fois de plus, l'adhésion au principe des taxes incitatives fait place à une opposition résolue dès lors qu'il s'agit de concrétiser ce principe.

Par ailleurs l'initiative, en prévoyant de taxer également l'électricité d'origine hydraulique, suscite l'ire des cantons alpins. Le soutien de ces derniers aux taxes énergétiques de l'an 2000 fera donc défaut. C'est dire que l'échec des Verts est pratiquement programmé.

Reste que l'idée de taxer l'énergie plutôt que le travail est bonne et s'imposera tôt ou tard. Elle donnerait à la Suisse un indéniable avantage concurrentiel en stimulant les techniques d'économie d'énergie et favoriserait l'emploi dans un secteur d'avenir. Les pays nordiques, qui connaissent déjà ce type de taxes, l'ont compris. *jd*

Assurance et revenu disponible

«Impôt sur la pauvreté»

De combien l'évolution des impôts, des primes et cotisations obligatoires influence-t-elle le revenu disponible? Nous souhaitions, prolongeant cette question, un indice du revenu disponible (lire dans *DP* 1492).

Un lecteur nous signale que l'Office fédéral de la statistique calcule l'influence des primes d'assurance maladie sur le revenu disponible. Le modèle recourt aux grandes rubriques des comptes nationaux, soit les différentes formes de revenus (salaires, intérêts, rentes), moins les transferts (impôts et cotisations) et détermine ainsi le revenu avant consommation ou épargne. Un revenu moyen par membre du ménage est aussi estimé.

Ce revenu disponible moyen aurait augmenté de 3,2 % entre 2000 et 2001. Les primes pendant la même période ont cru de 5,4 %. Sans les primes, le revenu disponible aurait augmenté de 3,6 %. La croissance du revenu disponible a donc été freinée de 0,4 % par l'augmentation des primes.

Ce calcul est précieux, mais ses limites sont qu'il se réfère à des moyennes englobant toutes les sources d'augmentation du revenu. Ce qui serait intéressant, c'est le calcul, par cas, à partir de revenus donnés, adaptés simplement à l'inflation et subissant l'augmentation des primes. La répercussion sur le revenu disponible est d'autant plus forte que ce revenu est faible. On a un effet d'impôt progressif à rebours. Ce que nous appelions dès le début de la LAMal «l'impôt sur la pauvreté». *ag*

www.statistik.admin.ch